

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,
(Directeur général, greffier-trésorier)

Entrée en vigueur

QUE :

Lors d'une réunion tenue le 5 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement n°474-26 modifiant le Plan d'urbanisme n°327-08 à l'effet des ilots de chaleur, des limites des affectations et du périmètre d'urbanisation

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 20 janvier 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 20 janvier 2026.

Toute personne qui désire consulter ou obtenir une copie du règlement peut le faire sur le site Internet <https://www.ste-henedine.com/> ou sur demande au bureau municipal aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Hénédine ce 3^e jour du mois de février deux mille vingt-six.

.....
Directeur général, greffier-trésorier